

N° 412. — Par arrêté du Gouverneur en date du 29 novembre 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée au sieur Clément Bougues, à l'effet de contracter mariage.

N° 413. — Par arrêté du Gouverneur en date du 29 novembre 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée au sieur Nuufaarii a Peau a Moana, à l'effet de contracter mariage.

N° 414. — Par arrêté du Gouverneur en date du 29 novembre 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée au sieur Tehei a Otai, à l'effet de contracter mariage.

N° 415. — Par arrêté du Gouverneur en date du 29 novembre 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée au sieur Mamai, Poepoeani, Mote, à l'effet de contracter mariage.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR:

— En date du 8 novembre 1899 —

N° 416. — M. Malardé, Substitut *p. i.* du Procureur de la République, est désigné pour aller tenir l'audience de la Justice de paix de Taravao le 18 novembre courant.

— En date du 10 novembre 1899 —

N° 417. — M. le docteur Chassaniol, Médecin principal de la Marine en retraite, est nommé Membre du Conseil sanitaire.

— En date du 15 novembre 1899 —

N° 418. — M. Buisson, Médecin de 1^{re} classe des Colonies, prend à la date de ce jour les fonctions de Médecin résident à l'hôpital colonial, en remplacement de M. Piron, promu, désigné pour servir en Nouvelle-Calédonie.